

A partir de 1540, de graves troubles religieux éclatèrent dans toute la France. Deux puissantes familles qui avant, se haïssaient, exploitèrent à leur profit les rivalités et les passions des croyants : les Guises pour le parti catholique et les Bourbons, disciples de Luther et Calvin. Ces derniers, en réalité peu nombreux, firent appel à leurs coreligionnaires Allemands.

Dès 1569, le prince d'Orange de ce parti, désola nos campagnes, mais le pire fut en Juin 1570 où, l'armée huguenote ravagea toutes les églises et les châteaux du Beaunois. Il fut dressé un état des dégâts causés en 1577 époque où les habitants avaient "retrayé" à Beaune. L'hiver suivant : 25000 reîtres* transitaient vers le Sud et ... repassaient en été. A Pommard, les restes du château ducal et la Maison Dieu : incendiés ainsi que toute la partie du village tirant sur Volnay. Quant à l'église, encore fortifiée, elle sera dévastée, et les objets du culte volés.

En 1589, ce fut le tour des ligueurs du parti des Guises. Incendies et pillages recommencèrent. Alors, les habitants de Pommard, Volnay et d'autres, mandèrent Antoine de Salins-Coraboef, propriétaire au village de les diriger pour se défendre. Ecoutons Courtépée narrer leurs actions communes : *"Quand ils voyaient des gens d'armes, ils sonnaient le tocsin et, quand l'un des villages commençait, les autres suivaient de sorte qu'ils coururent tous au secours les uns des autres et qu'il y a quelques temps, ils assommèrent 30 gens d'armes qui cherchaient des cottes"*.

Enfin, l'abjuration de Henri de Navarre mit fin à cette guerre fratricide et le nouveau roi sera ipso facto seigneur de Pommard. Comme le domaine était en piteux état, Henri IV vendit en 1597 à Jacquot d'Esbarre, les "hautes et moyennes justices" de Pommard.

Epluchons les archives :

- 1556 Frais pour la nourriture d'un voleur et son exécution faite à Pommard par Claude Chiefdeville, Maître de haute justice.
- 1559 Chacun des 3 sergents (prévotaux) de Pommard, reçoit 20 sous pour l'achat de robes dues chaque année.
- 1565 Procès verbal des comptes du domaine royal contenant à cens emphytéotiques* les vignes de Pommard, Vollenay ainsi que les treuils, pressoirs et la Tour de Pommard. Celle de Vollenay est en sursis, car les habitants ont dit y avoir encore droit d'aisance et de retraite.
- 1583 Le Maître de la Maison Dieu de Pommard perçoit encore un demi muid au titre de la Dîme.